



*Communiqué de presse
Paris, le 22 mai 2018*

19 villes franciliennes bénéficiaires d'Action cœur de ville Installation du Comité régional d'engagement

Habitat, commerce, emploi, mobilité, patrimoine, tourisme, numérique : le programme national *Action cœur de ville* vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres-villes et 19 villes franciliennes sont concernées par ce plan porté par le ministère de la Cohésion des Territoires. Dans ce cadre-là, Michel Cadot, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris a présidé ce jour, l'installation du Comité régional d'engagement qui réunit les services de l'État en région et les principaux partenaires financiers (Caisse des dépôts, Action Logement, Anah, etc.). Ce comité assure le pilotage et le suivi de ce programme.

« Grâce à *Action cœur de ville*, nous allons redonner un nouveau souffle à 19 villes moyennes en revitalisant leur centre-ville afin de conforter et développer leur rôle de pôle de centralité sur leur territoire » a souligné Michel Cadot, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris.

Un soutien pour le développement des villes moyennes

Le programme *Action cœur de ville*, destiné à soutenir les villes moyennes du territoire français, a été officiellement lancé par le Premier ministre lors de la conférence nationale des territoires qui s'est tenue le 14 décembre 2017, afin d'inventer les cœurs de ville de demain.

Ce plan répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter leur rôle de moteur de développement du territoire.

Développer des projets de territoire en cinq axes

Le plan permettra à chaque ville bénéficiaire de définir un projet de territoire décliné en 5 axes de travail :

- réhabiliter et restructurer l'habitat en centre-ville ;
- favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- fournir l'accès aux équipements et services publics.

Au niveau national, plus de 5 milliards d'euros seront mobilisés sur cinq ans, dont 1 milliard d'euros de la Caisse des dépôts en fonds propres, 700 millions d'euros en prêts, 1,5 milliard d'euros d'Action Logement et 1,2 milliard d'euros de l'Anah.

Au niveau régional, la préfecture de région a d'ores et déjà affecté 5 millions d'euros de sa dotation de soutien à l'investissement local pour financer des projets matures dès 2018.

Une démarche pragmatique et concertée

Action cœur de ville est un plan adapté à chaque territoire, les actions à engager, le calendrier et les financements sont ajustés en fonction des caractéristiques de chaque ville retenue.

Il s'agit donc d'une démarche concertée, qui fédère les collectivités territoriales, les services de l'État et les partenaires publics et privés, au plan local comme au plan national pour la restructuration et la redynamisation des centres villes de villes moyennes.

Les communes franciliennes bénéficiant d'*Action cœur de ville*

- Avon/Fontainebleau, Coulommiers, Meaux, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Nemours (77) ;
- Les Mureaux, Mantes-la-Jolie/Limay, Poissy, Rambouillet, Sartrouville, Trappes (78) ;
- Arpajon, Corbeilles-Essonnes, Etampes, Evry, Saint-Michel-sur-Orge (91) ;
- Gonesse, Persan-Beaumont-sur-Oise (95).

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)